

**ARRETE N° 32/2026**  
**DELEGATION DE FONCTIONS**  
**A Monsieur HERAIL Nicolas, Conseiller Municipal**

La Maire de la Commune de Villeneuve-lès-Bouloc,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-18,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur HERAIL Nicolas en qualité de Conseiller Municipal, en date du 20 mars 2026,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction de la Maire au bénéfice de Monsieur HERAIL Nicolas, Conseiller Municipal.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : A compter du 24/03/2026, **Monsieur HERAIL Nicolas, Conseiller Municipal** est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- Affaires scolaires, enfance et jeunesse, notamment pour :
  - Les relations avec les Ecoles et les associations et représentants de parents d'Elèves ;
  - Le suivi et le développement des services péri et extra scolaires et le CAJ ;
  - Mise en place et suivi du conseil municipal des jeunes ;

**ARTICLE 2** : Le Conseiller Municipal délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence.

À ce titre, il est habilité à signer tous les documents et courriers mentionnés à l'article 1.

Aucun engagement de dépense ne peut être effectué sans l'accord préalable et la signature de Madame la Maire ou de l'adjoint délégué aux finances.

Le Conseiller Municipal délégué n'exerce aucune autorité hiérarchique sur le personnel communal dans le cadre de ses délégations.

**ARTICLE 3** : La signature par **Monsieur HERAIL Nicolas, Conseiller Municipal**, des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation de la Maire ».

**ARTICLE 4** : Les délégations prévues au présent arrêté sont exercées sous l'autorité et le contrôle de Madame la Maire, qui peut y mettre fin à tout moment.

**ARTICLE 5** : La secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'application du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la mairie, affiché, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Fait à Villeneuve-lès-Bouloc, le 23/03/2026  
La Maire, Sylvie SAVY

Notification faite le 24/03/2026  
Signature de l'intéressé :

